

L'entrepreneur responsable de la vidange des installations septiques pour 2021 est Camionnage Alain Benoit.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter la Municipalité :

Tél. : 418-856-3018;

Télec. : au 418-856-6626;

Courriel : municipalite@stonesime.com.



Municipalité

SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH

**VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES
DU 27 SEPTEMBRE AU
09 OCTOBRE 2021**

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DU 27 SEPTEMBRE AU 09 OCTOBRE 2021

La Municipalité procédera à la vidange des fosses septiques des **résidences principales et secondaires** du **SECTEUR EST** de la Municipalité, dans les rues mentionnées ci-dessous non desservies par le réseau d'égout municipal :

Chemin du Village (89-170)	Chemin de la Rivière-Sud
Rue Dionne	Rang 5
Route du Canton-des-Roches	Rang 6
Petit 5 ^e Rang	Chemin du Vide
Chemin de la Rivière-Nord	Route Drapeau Sud
Chemin d'Ixworth	Chemin du Portage
Rang 8	Chemin de l'Érablière

Votre installation septique doit être préparée le **26 septembre 2021**.

En raison de leur nouvelle machinerie, l'ébranchement est OBLIGATOIRE de 12 pieds de haut et de 10 pieds de large afin de faciliter l'accès. En cas contraire, la vidange ne sera pas effectuée.

Voici les **directives à respecter du règlement 11-2004** régissant, entre autres, la collecte périodique des installations septiques :

- Identifier votre numéro civique et vous assurer qu'il soit bien visible de la rue;
- Les couvercles – habituellement 2 – doivent être dégagés de 10 cm sur le pourtour afin de les basculer sans difficulté sans les endommager;
- Les fosses avec des capuchons doivent être dévissés mais non enlevés;
- Enlever le mobilier placé sur les couvercles et dégager les installations bloquant l'accès aux couvercles (structure de patio, tables, pots de fleurs, etc.);

- Retirer votre corde à linge afin de faciliter l'accès du camion à vos installations;
- Laisser les barrières ouvertes et placer des repères visibles pour localiser l'installation;
- Tenir à l'écart et à distance sécuritaire les animaux domestiques (chien attaché);
- Si votre installation est de type « Bionest », veuillez informer votre municipalité rapidement, car la pompe ne doit pas être en fonction lors de l'opération de vidange;

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant n'a pas préparé son installation septique en fonction des consignes susmentionnées, **les frais supplémentaires vous seront facturés ainsi qu'une amende pour toute infraction commise au règlement 11-2004.**

Nous vous recommandons donc d'être présent lors de la vidange.

